# BULLETIN OFFICIEL

# DECISION D'APPROBATION DE MODELE N° 94.00.251.001.1 DU 20 JANVIER 1994

# Cinémomètre SFIM TRAFIC TRANSPORT modèle MESTA 208 M

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET Nº 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, ET DE L'ARRETE DU 7 JANVIER 1991 RELATIF A LA CONSTRUC-TION, AU CONTROLE ET AUX MODALITES TECHNIQUES D'UTILISATION DES CINEMOMETRES DE CONTROLE ROLITIER.

#### **FABRICANT**

Société SFIM TRAFIC TRANSPORT, 15, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières le Buisson.

#### **OBJET**

La présente décision complète la décision d'approbation de modèle n° 88.1.01.233.1.0 du 29 novembre 1988 (1).

#### **CARACTERISTIQUES**

Le cinémomètre SFIM TRAFIC TRANSPORT modèle 208 M, résulte du remplacement du logiciel de calcul du modèle 208 par celui du cinémomètre modèle CERVA qui a fait l'objet de la décision d'approbation n° 91.00.252.002.1 du 1er mars 1991 (2).

Cette modification de logiciel permet au modèle 208 M de s'adapter au dispositif photographique LRP 90, objet de la décision n° 93.00.252.003.1 du 22 mars 1993 (3). Dans cette configuration monobloc:

- le boîtier radar.
- le boîtier indicateur,
- le dispositif photographique,

sont regroupés sur un support commun. Le support peut être disposé sur un trépied, ou dans une cabine.

(1) Revue de Métrologie, décembre 1988, page 1169.

(2) Revue de Métrologie, octobre 1992, page 1479.

(3) Revue de Métrologie, mars 1993, page 412.

(4) Revue de Métrologie, mars 1993, page 400.

Le dispositif optionnel TAPI 2, objet de la décision n° 93.00.252.001.1 du 3 mars 1993 (4) peut être utilisé.

#### **SCELLEMENTS**

Les dispositifs de scellements interdisant le démontage de l'instrument et de la plaque d'identification sont inchangés.

### **INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Les indications suivantes sont regroupées sur la plaque d'identification :

- nom et adresse du fabricant,
- · désignation du modèle et numéro de série,
- numéro et date de la présente décision d'approbation.

#### **DEPOT DE MODELE**

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Île-de-France et chez le demandeur.

#### **VALIDITE**

La présente décision a une durée de validité limitée au 29 novembre 1998.

#### **ANNEXES**

Schémas de l'installation nos 6050 1 et 2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE, L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE.

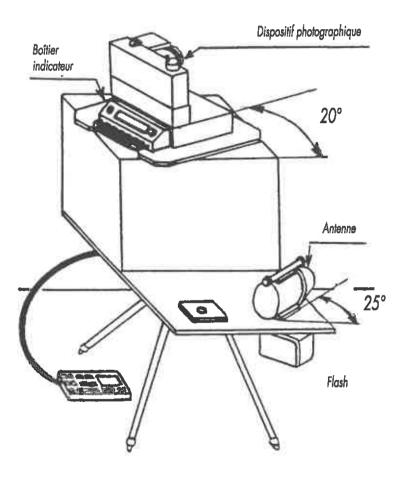
J. HUGOUNET



37



Schéma de disposition des éléments pour utilisation à partir du terre-plein central



# N° 6050-2 CINEMOMETRE SFIM TRAFIC TRANSPORT MESTA 208 M

Schéma de disposition des éléments pour utilisation à partir de la bande d'arrêt d'urgence

